

4- Point sur le fonctionnement de l'école :

Beaucoup d'enfants sont touchés par la COVID mais cela n'a pas engendré la fermeture de classe avec le nouveau protocole de l'Education Nationale.

Un mouvement de grève a eu lieu le jeudi 13 Janvier. Deux Maîtresses sur cinq étaient grévistes. Dès l'instant que 25% des enseignants sont en grève, la mairie se doit de mettre en place le service minimum. Un mail aux parents a été fait le mardi après-midi pour les en informer afin qu'ils puissent inscrire leur enfant. Un seul enfant était inscrit. D'autres parents ont soutenu les enseignants en ne mettant pas leurs enfants à l'école. Deux autres jours sont évoqués pour renouveler ce mouvement de grève.

Les enfants de deux classes ont commencé le cycle piscine au Nautile début janvier. L'inspecteur d'académie ne souhaitant pas que les deux classes soient dans le même bus, le Sou des Ecoles a accepté de prendre en charge le second bus. Depuis la seconde semaine de Janvier ce dernier a interdit l'activité piscine. Nous attendons pour savoir si les enfants pourront y retourner.

6 - Rapports commissions communales :

- **Ressources humaines :**

Les entretiens individuels avec chaque agent vont débiter. Un de nos agents, qui travaille à l'école, est en attente de résultat pour le concours d'ATSEM.

- **Culture et patrimoine :**

Le travail sur la commémoration du centenaire du monument aux morts se poursuit. Un contact a été pris avec un habitant qui a une association et a en sa possession des documents, du matériel.

- **Environnement :**

Une réunion est prévue début février. Nous sommes dans l'attente de la réponse du CAUE à propos de la butte.

- **Finance :**

La commission s'est réunie et a fait le point sur le budget.

- **Action sociale :**

Le colis des anciens a été distribué le 18 décembre 2021, et les personnes ont été contentes d'accueillir l'association.

- **Communication :**

Le Fil Infos sera distribué fin janvier.

- **Urbanisme :**

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, il est donné la possibilité aux habitants de déposer en ligne leur demande de travaux (déclaration préalable ou permis de construire).

Déclarations préalables accordées ou à l'instruction pour :

- Rejointement d'une façade du bâtiment et pose d'une gouttière : « 156 Impasse du Duchamp »
- Réfection de la toiture : « 123 Route de Voleine »
- Piquage et jointage des pierres : « 48 Impasse des Noyers »

Permis de construire transmis à la CAVBS pour instruction

- Extension et rénovation d'une maison individuelle sur 2 niveaux : « 41 Impasse de la Madone »

- **Travaux :**

Des photos montrant les différents travaux qui ont eu lieu sur la commune sont projetées :

- ✓ Butte « Cogny » : les agents techniques entretiennent cette partie
- ✓ Nettoyage chêneaux église : entretien annuel pour ce bâtiment

- **Salon des artistes et créateurs :**

Il se déroulera le 20 mars 2022, si les conditions le permettent. Une première liste d'artistes a été établie. Un article paraîtra dans le Fil Info distribué prochainement afin de trouver plus d'artisans. Prochaine réunion le 8 février à 18h30

- **Travaux salle des fêtes :**

Un rendez-vous avec le SYDER a eu lieu à la salle des fêtes afin de pouvoir vérifier si la modification de l'éclairage extérieur est possible. Un point en visio a été fait avec le département et l'architecte pour parler du planning des travaux. Initialement il était prévu de commencer en mai. Finalement la préparation des travaux va commencer début juillet pour une fin de travaux fin mars 2023.

7- Informations diverses :

7-1 : Entretien camion :

Le contrôle technique a été réalisé. Les pneus avant ont été changé avec divers réparations courantes.

7-2 : Devis location communale :

Un devis pour un changement de tableau électrique à remettre aux normes dans une location « Route des Pierres Dorées » a été accepté.

7-3 : Construction nouveau collège :

Le Département du Rhône, qui a la compétence Collège, envisage la construction d'un nouvel établissement. Ce nouveau collège veut être construit à côté du collège Maurice Utrillo, faute d'avoir trouvé un autre terrain. Les Fédérations de parents d'élèves du collège font remonter l'information que ce site n'est pas souhaitable au vu du regroupement qu'engendrerait ce

second collège accolé à celui existant. Ils soulèvent également le problème de cour commune, de circulation.

7-4 : Trail de la Fontaine des Anes :

En perspective du Trail 2022 les 4 et 5 juin, l'association demande l'autorisation de passage sur la commune ce que le conseil accorde.

7-5 : Food Truck :

Une personne serait intéressée pour le stationnement, un soir de la semaine, d'un food truck pour vendre des pizzas. Le conseil s'interroge car il y a déjà une pizzeria sur la commune. Afin de ne pas pénaliser le commerce existant, nous lui proposons de venir sur la commune le lundi soir, jour de fermeture de la pizzeria.

7-6 : Associations :

Depuis le 2 janvier 2022, lorsqu'une association ou une fondation sollicitera une subvention publique, elle devra accepter de signer un contrat d'engagement républicain par lequel elle « s'engage » à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République, à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public. Les ligues professionnelles et fédérations sportives agréées sont également concernées.

7-7 : Nouvelles consignes de tri :

Au 1^{er} février 2022 des nouvelles consignes de tri vont évoluer. La CAVBS propose une animation auprès de la population afin de sensibiliser les habitants. La proposition est de venir au moment du marché aux fleurs du 1^{er} Mai ou la brocante des classes en 9.

7-8 : Comptoir de Campagne :

Un rdv a eu lieu avec la personne responsable. Des remarques ont été faites sur les fermetures et ouvertures de l'Épicerie sans communiquer à la mairie, de certains produits manquants, des amplitudes d'ouverture... Un nouvel employé va arriver au magasin. Ils recherchent toujours un franchisé. Un point sur les horaires de livraison pour la cantine a été vu.

7-9 : Décision Modificative Budgétaire :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une décision modificative budgétaire a été prise à la demande de la trésorerie pour pouvoir payer une échéance d'emprunt.

La séance est levée à 21h30

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 8 FEVRIER 2022, MARDI 8 MARS 2022, MARDI 5 AVRIL 2022

